

# AU PRÉSENT

VOTRE  
EMPREINTE  
SUR LE  
MONDE

« L'enfant est un prolongement  
de notre histoire. Il est aussi  
l'espoir de notre monde. »

*Paul-Émile Léger*

AUTOMNE-HIVER 2019-2020

Bulletin d'information de



**mission  
inclusion**

LE NOUVEAU NOM  
DE L'ŒUVRE LÉGER

# L'INCLUSION, NOTRE MISSION DE TOUJOURS



« **mission inclusion**, c'est la poursuite du rêve du Cardinal Léger. Il nous parlait d'inclusion sociale puisqu'il avait une vision d'un Québec et d'un monde où, enfin, on donnait les mêmes chances à toutes et à tous. » *Lucie Lawson*, directrice des programmes au Québec

Paul-Émile Léger souhaitait que l'inclusion et la solidarité deviennent des valeurs universelles.

Il a d'abord su mobiliser la population québécoise autour de gestes significatifs pour contrer la pauvreté de l'après-guerre en Europe. C'était un visionnaire et un grand entrepreneur. Sans relâche, il a multiplié les actions pour améliorer la vie quotidienne des personnes vulnérables et marginalisées. Son œuvre s'est étendue en Afrique, en Amérique latine, en Haïti, en Inde, aux Philippines et au Québec, au profit des plus démunis. Que d'œuvres il a permis de fonder et de soutenir !

Le Cardinal Léger a tracé un grand chemin que notre équipe bénévole et permanente ainsi que les partenaires de notre fondation empruntent depuis plusieurs années. Ensemble, partout où l'œuvre de Paul-Émile Léger s'est implantée, nous travaillons sans répit afin que les gens s'engagent pour l'inclusion des plus marginalisés : c'est la mission qu'il nous a léguée. Sa vision ne cesse de nous inspirer.

En 1981, par une loi spéciale, le Parlement canadien a créé notre fondation pour rendre hommage aux frères Jules et Paul-Émile Léger. Le premier, ex-gouverneur général du Canada, était un homme de paix. Le second, homme de foi, a fondé une remarquable œuvre caritative.

Je tiens à vous dire que notre nouvelle signature, **mission inclusion**, s'inscrit parfaitement dans la vision d'origine de notre fondateur. De plus, cette nouvelle image ne change en rien notre raison sociale. Tous les contrats de rente viagère de bienfaisance auxquels vous avez souscrit ont été conclus avec La Croix d'or, une des sept filiales de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger. Qu'il s'agisse de rentes viagères ou de dons inscrits à votre testament, la Fondation Jules et Paul-Émile Léger et ses sept filiales demeurent nos entités juridiques.

Tout comme vous, je partage la vision de notre fondateur : travailler à l'avènement d'un monde inclusif et solidaire. Une vision qu'illustre totalement **mission inclusion**.



**Louise Dyotte**

Conseillère principale aux dons majeurs et planifiés

Édouard Kadalpa avec, de **mission inclusion**, Chanèle Boulet Gauthier, coordonnatrice de l'Action humanitaire (centre), et Samuel Bate, chargé de l'Action humanitaire (gauche).



# ŒUVRER ENSEMBLE AIDER LES POPULATIONS DÉPLACÉES DU CAMEROUN

Au Cameroun, le groupe armé Boko Haram fait des ravages. Des réfugiés nigériens et des déplacés camerounais venant des régions frontalières avec le Nigéria se retrouvent dans le nord du pays. Les Nigériens sont pris en charge par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, mais pas les personnes déplacées, qui sont largement laissées pour compte.

Vos dons permettent à **mission inclusion** de soutenir un projet qui vient en aide à ces personnes vulnérables. Édouard Kadalpa dirige ce projet au Comité de développement diocésain de Maroua-Mokolo. Nous l'avons rencontré alors qu'il était de passage au Québec en juin dernier.

**mission inclusion : Parlez-nous de ce que vous faites avec votre organisation.**

Édouard Kadalpa : Quand les personnes arrivent dans notre région, elles ont tout perdu et sont souvent amaigries et affaiblies. Pour leur venir en aide, nous concentrons notre action sur les besoins essentiels des populations camerounaises déplacées et de leurs communautés d'accueil.

Par exemple, nous leur offrons gratuitement des soins de santé, auxquels elles n'auraient pas accès autrement. Nous faisons de l'éducation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, spécialement pour les enfants souffrant de malnutrition et les femmes enceintes et allaitantes. Nous aidons également les agriculteurs et entrepreneurs déplacés à reprendre leurs activités agricoles et économiques. Nous donnons accès à l'eau potable aux populations en implantant des forages à pompe manuelle ou solaire. En les sensibilisant à l'hygiène autour des points d'eau, nous luttons aussi contre la menace du choléra pendant la saison des pluies.

**mission inclusion : Que diriez-vous du lien qui existe entre votre organisation et la nôtre ?**

Édouard Kadalpa : Notre partenariat avec la Fondation Jules et Paul-Émile Léger remonte à 1985. En 2012, quand le gouvernement canadien a réduit l'aide internationale, il a fallu mettre fin aux projets. Malgré cela, Charles Mugiraneza, le gestionnaire de la Fondation, est demeuré en contact avec moi tandis que la crise Boko Haram se propageait vers le Cameroun. Il me demandait comment ça allait, prenait des nouvelles de notre situation, qui allait en s'aggravant.

En réaction à cela, en 2015, un nouveau projet humanitaire a pu naître grâce à Affaires mondiales Canada et aux donateurs de la Fondation. Depuis, nous travaillons ensemble pour renforcer les capacités locales et accroître l'autonomie des personnes affectées par la crise.

Charles Mugiraneza  
visite le centre  
de santé.



« J'ai aimé avoir toujours une oreille attentive, même lorsque nous n'avions aucun projet en cours. Cela prouve que la Fondation est là pour de bonnes raisons et développe vraiment des liens solides avec ses partenaires sur le terrain. »

# JE ME NOMME LUCIE

MON HISTOIRE AVEC LA FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER REMONTE À LOIN. AUJOURD'HUI, JE SOUHAITE VOUS LA RACONTER.

Nous sommes à la fin des années 1960, le Cardinal Léger n'est pas encore parti pour le Cameroun. Je vis dans une famille pauvre. Mon père est alcoolique et très violent envers ma mère... et envers nous évidemment ! Je suis la plus vieille de six enfants. Mon père travaille et il a un bon revenu, sauf que quand il rentre à la maison le jour de paie, il a tout dépensé pour boire et « payer une tournée à ses amis »... Ma mère doit demander de l'aide aux communautés religieuses pour pouvoir faire manger les enfants, et moi, je vais chercher la nourriture chez les sœurs.

N'en pouvant plus, ma mère décide d'écrire au Cardinal Léger. C'est M<sup>me</sup> Doris Johnson, alors responsable des affaires sociales du diocèse de Montréal, qui s'occupera de ma famille. C'est grâce à elle que ma mère trouvera le courage de quitter mon père. Par la suite, c'est M. Bernard Benoit qui nous soutiendra, le premier homme d'affaires à appuyer le Cardinal Léger dans ses collectes de fonds pour aider les plus démunis dans les pays en développement. M. Benoit était à l'époque un homme d'affaires influent et reconnu.

Pour arrondir les fins de mois, au début de l'été 1971, j'ai commencé à travailler pour une œuvre créée par le Cardinal Léger, qui se nommait Institut Fame Pereo, ce qui signifie « Je meurs de faim ».

Lucie Lauzon avec Henriette Jacques-Godin, directrice d'un organisme partenaire (1987).



Lors de la rentrée scolaire, à l'automne 1971, je n'ai pas voulu retourner sur les bancs d'école; ce que je gagnais à l'organisation du Cardinal nous permettait de survivre aux fins de mois difficiles. J'y travaille depuis 48 ans ! Grâce aux gens formidables que j'ai rencontrés, j'ai beaucoup appris ! Si j'ai réussi à briser le cycle de la pauvreté, c'est grâce au Cardinal Léger et aux religieuses qui ont croisé mon chemin.

Depuis, l'organisation a vu son image publique évoluer, en conservant toujours les mêmes valeurs. J'étais là, le 18 décembre 1981, lorsque le gouvernement canadien a permis la création de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger par une loi spéciale du Parlement canadien. Par ce geste exceptionnel, le gouvernement rendait hommage à deux grands humanistes : Jules Léger, l'ambassadeur des Canadiens, et Paul-Émile Léger, l'ambassadeur des pauvres. J'ai vu aussi sa transformation en L'ŒUVRE LÉGER, en 2008. Et cette année, en 2019, l'actualisation de l'image de marque, qui devient **mission inclusion**.

Pendant ce temps, j'évoluais également. Je suis passée de préposée aux reçus d'impôt ou à l'ouverture du courrier à réceptionniste, avant de devenir directrice des programmes au Québec, puis directrice des communications, de la philanthropie et des programmes au Québec.

Je prendrai ma retraite dans les prochains mois, après avoir passé presque 50 ans dans cette organisation que j'aime tant et qui m'a permis de me réaliser, d'élever mes enfants et de prendre soin de ma mère jusqu'à son décès... Mais je serai toujours associée à la Fondation, parce que je veux redonner à la société.

Au fil de toutes ces années, j'ai constaté l'immense travail qui a été fait, et ce, grâce à la vision d'un homme d'Église, d'un humaniste inspirant qui a su améliorer la vie des personnes démunies, marginalisées et vulnérables. Un homme qui a passé sa vie à trouver des solutions pour celles et ceux qui étaient laissés pour compte, dont moi et ma famille.

Vous souvenez-vous de la grande corvée qu'il a lancée pour l'Hôpital Saint-Charles-Borromée en 1956 ? Résultat : 25 000 volontaires, 5 millions de dollars amassés en 20 jours ! Demandez à un sexagénaire de vous parler du Cardinal Léger : il l'aura sans doute rencontré ou entendu à la radio. Le Cardinal Léger avait du charisme ! On voulait l'aider.

À cette époque, lorsque le Cardinal passait à la radio et parlait des plus démunis dans les pays en développement, nous recevions des milliers d'enveloppes.

En 2019, c'est très différent ! Les canaux de communications se multiplient, les personnes ne s'impliquent plus de la même façon pour aider leur prochain. On est dans l'ère de l'immédiat. Du tout ! Tout de suite ! Maintenant !

**mission inclusion**, c'est la poursuite du rêve du Cardinal Léger. Il nous parlait d'inclusion sociale puisqu'il avait une vision d'un Québec et d'un monde où, enfin, on donnait les mêmes chances à toutes et à tous. Aujourd'hui, le travail d'humanité du Cardinal Léger se continue, sous son inspiration, 28 ans après son décès, 71 après sa première œuvre ! C'est pour que se perpétue cet accomplissement hors du commun que L'ŒUVRE LÉGER sera maintenant désignée par **mission inclusion**.

Je suis très consciente que le retrait du nom de notre fondateur de l'image de marque de notre organisation sera difficile pour certaines personnes. Toutefois, le nom légal **Fondation Jules et Paul-Émile Léger** demeure.

Je souhaite de tout cœur que vous poursuivrez la route avec nous et que vous comprendrez le tournant que la Fondation Jules et Paul-Émile Léger devait prendre pour que ses nobles actions puissent perdurer. J'ai rencontré des milliers de personnes que nous avons aidées. C'est énorme et c'est grâce à l'aide que nous avons reçue du public, des communautés religieuses, des entreprises.

Merci de participer à cette belle aventure avec nous.

### **Lucie Lauzon**

Directrice des programmes au Québec



*Lucie visite le toit vert de Santropol Roulant.*

# LA RENTE DE BIENFAISANCE UN DON QUI RAPPORTE



« Je trouve que la rente de bienfaisance est une bonne formule. Je n'ai plus besoin de me préoccuper des échéances de mes placements et mes impôts sont presque réduits à néant. Mes économies continueront à soutenir les gens dans le besoin, même quand je ne serai plus là. »

*René Bousquet*, prêtre

Quand vous faites un don pour obtenir une rente de bienfaisance de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, vous ou un être cher recevez par versements réguliers un revenu garanti pour la durée de votre vie. Cette rente peut être établie pour un ou deux bénéficiaires (par exemple un couple, des parents ou des amis).

Vous profitez aussi d'autres avantages : un reçu fiscal d'au moins 20 % du capital cédé vous est remis l'année du don. Vous encaissez un revenu peu imposé, ou totalement exempt d'impôt si vous avez 75 ans ou plus.

Le taux de rente est établi selon votre âge et votre sexe. Le taux offert est plus élevé pour un homme que pour une femme du même âge parce que, statistiquement, les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

Votre don va à 100 % à la Fondation Jules et Paul-Émile Léger. Nous ne revendons pas nos contrats de rente à des compagnies d'assurance. La réputation de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, sa bonne gouvernance et son expérience de plus de 30 ans en gestion de rentes viagères sont des gages de confiance.

Depuis cinq ans, les dons en rente de bienfaisance ont totalisé 9 millions de dollars. Merci à vous, chers donatrices et donateurs, de partager avec des personnes qui en ont grandement besoin.

Pour en savoir plus, communiquez avec Louise Dyotte, conseillère principale aux dons majeurs et planifiés, au [louise.dyotte@leger.org](mailto:louise.dyotte@leger.org) ou au 1 877 288-7383, poste 138.

## NOS TAUX DE RENTE EN VIGUEUR

FEMME	ÂGE	HOMME
4,50 %	66 ans	5,00 %
4,80 %	70 ans	5,30 %
5,50 %	75 ans	6,00 %
5,80 %	77 ans	6,50 %
6,40 %	80 ans	7,10 %
7,30 %	84 ans	7,85 %

Nos taux de rente varient selon les conditions du marché (septembre 2019). Ces taux sont basés sur un capital cédé de 20 000 \$.

# UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE QUI AIDE À ÉCONOMISER TEMPS ET ARGENT

Madeleine et Pierre se sont rencontrés dans les années 1980. À l'époque, ils travaillaient tous les deux en milieu scolaire : M<sup>me</sup> Sévigny était infirmière et M. Lavigne, travailleur social. Au cours d'ateliers, ils outillaient des enfants en réadaptation, les motivaient pour qu'ils réussissent, les accompagnaient dans de petits projets pour qu'ils soient fiers d'eux. Ils ont adoré ces très belles années auprès des enfants. Cela les a amenés à devenir foyer d'accueil. « Il y avait tellement d'enfants à aider, c'était naturel pour nous », dit Madeleine.

Aujourd'hui, la vie de Madeleine a changé. Pierre, qui s'occupait d'administrer leurs finances et entretenait la maison avec elle, est atteint de la maladie d'Alzheimer. Le couple est soudé très fort. Après toute une vie avec ce compagnon merveilleux, Madeleine n'est pas prête à le placer. Pour le moment, elle prend soin de lui en recevant l'aide du CLSC, mais il a fallu pour ça déménager dans une résidence en ville.

Pendant plus de 20 ans, Pierre et Madeleine ont vécu dans une maison à la campagne. C'était leur havre de paix. Mais avec la maladie, ils n'arrivaient plus à l'entretenir. S'occuper de la gestion nécessaire pour la vendre représentait un immense poids. La situation devenait extrêmement stressante pour Madeleine et, du même coup, pour Pierre.

Après s'être renseignés auprès de leur comptable et avoir considéré tous les aspects financiers, ils ont choisi de faire don de leur résidence à la Fondation. Donateurs de longue date, ils savaient que cette dernière serait la mieux placée pour accomplir leur désir de soutenir encore davantage les personnes exclues, au Québec comme à l'international.



« Il faut dire MERCI à nos parents. Nous n'étions pas riches. Autant Pierre que moi, nous avons été entourés de parents aimants qui nous ont enseigné l'entraide et le souci des autres. »

*Madeleine Sévigny Lavigne*

## La Fondation s'est occupée de tout le processus :

- La juste valeur marchande de la propriété a été établie par un évaluateur agréé;
- Madeleine et Pierre ont obtenu un reçu fiscal correspondant à la juste valeur marchande;
- Ils ont réduit leurs impôts grâce au crédit pour don accordé.

## À noter :

- Au cours d'une année, on peut déduire jusqu'à 75 % de son revenu net.
- Si le montant des dons dépasse cette limite, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivantes.
- Seule la résidence principale est exemptée de l'impôt sur les gains en capital.
- À la vente d'une résidence secondaire ou d'une propriété à revenus, ou si elle est donnée à un tiers ou à un organisme de bienfaisance, l'impôt sur les gains en capital est applicable.
- Dans ce dernier cas, le reçu pour don viendra réduire l'impôt à payer.

# PLANIFICATION SUCCESSORALE ASSUREZ VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

On estime à tort que seuls les gens riches ont besoin de planification successorale. Un plan vous permettra de simplifier la transmission de vos biens. Il vous aidera également à réduire vos impôts et vos frais de succession.

Il existe différentes façons d'atteindre ses objectifs de planification successorale. Le testament, la désignation des bénéficiaires, les procurations (mandats), l'assurance, la planification fiscale et les dons de bienfaisance en font partie.

**EN AVANÇANT EN ÂGE, ON RESSENT QU'IL EST TEMPS DE METTRE DE L'ORDRE DANS SES AFFAIRES. LE PROCESSUS DE PLANIFICATION SUCCESSORALE VOUS AMÈNERA À RÉPONDRE À CES QUESTIONS :**

- À qui iront mes biens à mon décès?
- Comment faciliter la vie de mes proches à cette période?
- Qui veillera à ce que mes dernières volontés soient respectées?
- Si je suis incapable de gérer mes affaires, qui paiera les factures, les impôts et s'occupera de mes finances\*?

*\* Sans procuration, le conjoint n'a pas l'autorité légale de faire ces tâches en votre nom si vous devenez invalide.*



## Deux étapes vous aideront à établir votre plan successoral :

- Faites l'inventaire de votre actif : votre maison et votre résidence secondaire, vos comptes en banque, la valeur de vos polices d'assurance, vos placements enregistrés (REER, FERR ou CELI) et non enregistrés, vos biens personnels (voiture, œuvres d'art, bijoux, etc.), votre régime de retraite d'entreprise, vos actions en bourse;
- Dressez la liste des éléments de votre passif actuel : les hypothèques, la dette liée à des placements et à vos cartes de crédit, vos autres obligations personnelles.

Ces renseignements sont importants pour évaluer les impôts sur le revenu de la succession. Un plan successoral peut réduire les impôts ou les différer et permettre de bien planifier votre testament.

Si vous soutenez nos projets par des dons annuels ou mensuels, avez-vous pensé à perpétuer votre volonté d'aider en incluant un don à votre testament ? C'est en plus un moyen efficace de réduire votre charge fiscale. Il vous suffit d'ajouter une phrase indiquant votre intention dans votre testament.

Nous pouvons vous aider à déterminer quelle formule de don correspond le mieux à vos besoins. Si votre situation financière est complexe, vous aurez besoin d'une planification successorale avancée. Nous vous recommandons dans tous les cas de consulter votre notaire et votre conseiller financier pour qu'ils vous guident dans vos décisions.

« Avoir la passion de partager, c'est agir. Pas seulement en parler. Cette passion m'a animé toute ma vie. D'ailleurs, rien ne nous oblige à tout donner, l'objectif étant simplement de partager. »

*Paul-Émile Léger*

